

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

1.2. Usage prévu du produit

Batterie de stockage électrique

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

EaglePicher Technologies
2000 South County Trail
East Greenwich, RI, 02808, USA
401 471-6580
inquiry@eaglepicher.com
www.eaglepicher.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : En cas d'urgence chimique, appelez le CHEMTREC le jour ou la nuit
d'urgence Au Canada et aux États-Unis : 1.800.424.9300
Mexique 1.800.681.9531

À l'extérieur des États-Unis et du Canada : 703.527.3887 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosion cutanée / irritation cutanée, catégorie 1B	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Carcinogénicité, catégorie 1B	H350
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A	H360
Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire, effets sur ou par lactation	H362
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique); catégorie 3, irritation des voies respiratoires	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée, catégorie 1	H372
Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger aigu, catégorie 1	H400
Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger chronique, catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA)



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA)

: Danger

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA)

: H290 – Peut être corrosif pour les métaux.
H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
H335 – Peut irriter les voies respiratoires.
H350 – Peut provoquer le cancer.

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

H360 – Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H362 – Peut être nocif pour les nourrissons allaités.
H372 – Cause des dommages aux organes (SNC, sang, reins) en raison d'une exposition prolongée ou répétée (inhalation, ingestion).
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA)

: P201 – Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P234 – Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 – Ne pas respirer les pulvérisations ni les vapeurs.
P263 – Éviter le contact durant la grossesse ou la période d'allaitement.
P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 – Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection oculaire.
P301+P330+P331 – EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
P363 – Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.
P390 – Absorber les déversements pour prévenir les dommages matériels.
P391 – Recueillir le produit répandu.
P403+P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 – Garder sous clef.
P406 – Entreposer dans un contenant inoxydable pourvu d'une gaine intérieure résistante.
P501 – Éliminer le contenu et le récipient conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires. De l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable et potentiellement explosif peut être généré pendant la recharge, le chauffage ou l'entreposage. Les batteries soumises à une charge abusive à des courants excessivement élevés pendant des périodes prolongées sans capuchons de ventilation en place peuvent créer une atmosphère avoisinante d'une forte brume d'acide inorganique contenant de l'acide sulfurique.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Plomb	Métal à l'acéto-arsénite de cuivre 4 / plomb métallique / plomb, élémentaire / C.I. 77575	(N° CAS) 7439-92-1	30 à 70	Canc. 1B, H350

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

				Repr. 1A, H360 Lact, H362 STOT RE 1, H372 Aquatique aigu 1, H400 Aquatique chronique 1, H410 Poussières comb.
Eau	EAU/eau	(N° CAS) 7732-18-5	10 à 30	Non classifié
Acide sulfurique	Acide sulfurique / ACIDE SULFUTRIQUE / Sulfate d'hydrogène / Acide sulfurique ... % / Acide sulfurique / Acide sulfurique ... % / Acide sulfurique (H2SO4)	(N° CAS) 7664-93-9	5 à 25	Corr. mét. 1, H290 Corr. cutanée 1A, H314 Lés. oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatique aigu 3, H402 Aquatique chronique 2, H411
Oxydes de plomb	Oxydes de plomb / composés de plomb, inorganiques	(N° CAS) Variable	1 à 20	Sol. comb. 2, H272 Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (inhalation : poussière, brouillard), H332 Canc. 1B, H350 Lact, H362 Repr. 1A, H360 STOT RE 1, H372 Aquatique aigu 1, H400 Aquatique chronique 1, H410
Boîtier en plastique	Aucune disponible	(N° CAS) Variable	1 à 10	Poussières comb.

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

* La concentration réelle du ou des ingrédients varie en fonction du nombre des cycles de charge/décharge et du niveau de charge relatif, et est retenue comme secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPH) SOR/2015-17 et 29 CFR 1910.1200. Les pourcentages sont indiqués en poids en pourcentage de poids (p/p %) pour les ingrédients liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol). Texte intégral des énoncés H : voir la section 16.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Porter une protection respiratoire adéquate pour déplacer immédiatement la personne exposée à l'air frais. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Demander immédiatement un avis médical / Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Cause des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Peut nuire à la fertilité. Peut affecter le fœtus. Peut être nocif pour les nourrissons allaités.

Inhalation : L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Provoque une irritation grave qui peut évoluer vers des brûlures chimiques.

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Contact avec les yeux : L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Ingestion : L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Peut provoquer le cancer. Cause des dommages aux organes (SNC, sang, reins) en raison d'une exposition prolongée ou répétée (inhalation, ingestion). Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. Les brouillards d'acide inorganique forts contenant de l'acide sulfurique sont cancérigènes pour les humains. Plomb : L'exposition peut entraîner une faiblesse, un épuisement, de l'insomnie; une pâleur du visage; une anorexie, une perte de poids, une malnutrition; une constipation, une douleur abdominale, une colique; une anémie; une ligne gingivale; des tremblements; une encéphalopathie; une maladie rénale; une pression artérielle élevée. Peut nuire au développement des enfants.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Un gaz hydrogène extrêmement inflammable peut être produit dans des conditions d'entreposage, de chauffage, de transport ou de chargement; prenez les précautions appropriées.

Risque d'explosion : De l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable pourrait être libéré dans des conditions d'entreposage, de chauffage, de transport ou de chargement. L'accumulation de pression dans le contenant de la pile pourrait entraîner une libération importante de la pression et/ou une explosion dans des conditions extrêmes; prendre les précautions appropriées. Les batteries peuvent exploser au feu. Les batteries endommagées peuvent provoquer un réchauffement rapide et la libération de vapeurs inflammables. Tout contact avec des substances métalliques peut dégager de l'hydrogène gazeux inflammable.

Réactivité : Peut être corrosif pour les métaux. Tout contact avec des métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable. Le contact avec l'eau peut entraîner une réaction exothermique et un dégagement de chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut entraîner une réaction violente.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence. Si les batteries sont en train de se charger, coupez l'alimentation de l'équipement de charge. Veuillez noter qu'une série de batteries connectées peut encore poser un risque de choc électrique même lorsque l'équipement de charge est éteint.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. Ne pas respirer les fumées des incendies ni les vapeurs de décomposition.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de plomb. Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Cyanures. Oxydes métalliques. Dégagement de fumées toxiques. Peut dégager des vapeurs corrosives. Gaz d'hydrogène explosifs.

Autres informations : Éviter que l'eau utilisée dans la lutte contre l'incendie ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau. Méfiez-vous des éclaboussures d'acide pendant l'application dans l'eau, utilisez l'EPI approprié.

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les pulvérisations. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Enlever les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone du déversement ou de la fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage: Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Neutraliser soigneusement le liquide répandu. Absorber ou contenir les déversements avec des matières inertes. Ne pas absorber avec une matière combustible telle que la sciure de bois ou une matière cellulosique. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres dangers lorsque le produit est traité: Peut être corrosif pour les métaux. Peut dégager des vapeurs corrosives. Les batteries sont conçues pour être rechargées. Néanmoins, une recharge incorrecte peut provoquer l'inflammation de la batterie. N'utiliser que les procédures et chargeurs approuvés. Ne jamais démonter une batterie et ne jamais contourner un dispositif de sécurité. Ne pas écraser, percer ou court-circuiter les bornes (+) et (-) de la batterie avec un produit conducteur (c.-à-d., du métal). Ne pas souder et ne pas chauffer directement. Ne pas jeter dans le feu. Ne pas mélanger des batteries de différents types et différentes marques. Un gaz hydrogène extrêmement inflammable peut être produit dans des conditions d'entreposage, de chauffage, de transport ou de chargement; prenez les précautions appropriées. À moins d'être impliqué dans les activités de recyclage, ne pas briser le boîtier ou vider le contenu de la batterie. Manipuler avec précaution et éviter de faire basculer la batterie, car cela pourrait entraîner une fuite d'électrolytes. Les batteries simples présentent un faible risque de choc électrique, mais il peut y avoir un risque accru de choc électrique causé par des chaînes de batteries connectées de plus de trois unités de 12 volts. Les batteries en cours d'utilisation ou de charge génèrent et libèrent de l'hydrogène gazeux inflammable. L'espace de charge doit être ventilé. Garder les capuchons des événements de la batterie en position. Interdire de fumer et éviter de créer des flammes et des étincelles à proximité. Les batteries soumises à une charge abusive à des courants excessivement élevés pendant des périodes prolongées sans capuchons de ventilation en place peuvent créer une atmosphère avoisinante d'une forte brume d'acide inorganique contenant de l'acide sulfurique. L'accumulation et la dispersion de la poussière avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussières combustibles. Maintenir les niveaux de poussière à un minimum et se conformer aux règlements applicables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter le contact durant la grossesse ou la période d'allaitement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Manipuler les récipients vides avec soin parce qu'ils pourraient encore représenter un danger.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Pour éviter l'électricité statique, appliquer des méthodes adéquates de mise à la terre. Éviter d'inverser la polarité de l'assemblage de la batterie. Cela peut provoquer l'inflammation ou une fuite de la cellule. Éviter de créer ou de répandre des poussières.

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver / stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Garder sous clef/dans un endroit sécurisé. Stocker dans le récipient d'origine ou un récipient inoxydable ou doublé. Les batteries doivent être séparées des autres matériaux et rangées dans une structure non combustible, bien ventilée et protégée par des gicleurs avec un espace suffisant entre les murs et les batteries. Ne pas entreposer les batteries d'une manière qui entraîne un court-circuit des bornes. Ne pas placer les batteries près de l'équipement de chauffage et ne pas les exposer à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux. Permanganates. Perchlorates/chlorates, périodates, halides. Nitrates. Cyanures. Matière organique. Agents réducteurs. Trioxyde de soufre. Halogènes. Composés halogénés. Nitrates/nitrites. Peroxydes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Batterie de stockage électrique

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Plomb (7439-92-1)		
ACGIH É.-U.	ACGIH OEL TWA	0,05 mg/m ³
ACGIH É.-U.	Catégorie chimique de l'ACGIH	Carcinogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les êtres humains
ACGIH É.-U.	BEI (BLV)	200 µg/l Paramètre : plomb – médium : sang – temps d'échantillonnage : non critique (remarque : les personnes qui appliquent ces IBE sont encouragées à informer les travailleuses en âge de concevoir des enfants sur le risque de donner naissance à un enfant souffrant d'une plombémie [taux de plomb dans le sang] supérieure à la valeur de référence actuelle du centre pour le contrôle et la prévention des maladies [Centers for Disease Control and Prevention, CDC].)
OSHA É.-U.	OSHA PEL (TWA) [1]	50 µg/m ³
OSHA É.-U.	Niveau d'action/limite d'excursion OSHA	30 µg/m ³ (Niveau d'action, voir 29 CFR 1910.1025)
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT)	0,05 mg/m ³
IDLH É.-U.	IDLH	100 mg/m ³
Alberta	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Manitoba	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL	0,15 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	0,15 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Ontario	OEL TWA	0,05 mg/m ³ (règlement régissant les substances désignées) 0,05 mg/m ³ (pour les milieux de travail auxquels la réglementation sur des substances désignées ne s'applique pas)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Québec	VEMP (OEL TWA)	0,05 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	0,15 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA	0,05 mg/m ³
Yukon	OEL STEL	0,45 mg/m ³ (poussières et vapeurs)

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Yukon	OEL TWA	0,15 mg/m ³ (poussières et vapeurs)
Acide sulfurique (7664-93-9)		
ACGIH É.-U.	ACGIH OEL TWA	0,2 mg/m ³ (particules thoraciques)
ACGIH É.-U.	Catégorie chimique de l'ACGIH	Carcinogène pour les êtres humains présumé contenu dans les brouillards d'acides inorganiques forts
OSHA É.-U.	OSHA PEL (TWA) [1]	1 mg/m ³
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT)	1 mg/m ³
IDLH É.-U.	IDLH	15 mg/m ³
Alberta	OEL STEL	3 mg/m ³
Alberta	OEL TWA	1 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (encapsulé dans des brouillards d'acide inorganique forts - thoracique)
Manitoba	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (particules thoraciques)
Nouveau-Brunswick	OEL STEL	3 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	1 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (particules thoraciques)
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (particules thoraciques)
Nunavut	OEL STEL	0,6 mg/m ³ (Fraction thoracique)
Nunavut	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (Fraction thoracique)
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	0,6 mg/m ³ (fraction thoracique, pulvérisations d'acides forts seulement)
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (fraction thoracique, pulvérisations d'acides forts seulement)
Ontario	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (particules thoraciques)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (particules thoraciques)
Québec	VECD (ORGELET)	3 mg/m ³
Québec	VEMP (OEL TWA)	1 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	0,6 mg/m ³ (Fraction thoracique)
Saskatchewan	OEL TWA	0,2 mg/m ³ (Fraction thoracique)
Yukon	OEL STEL	1 mg/m ³
Yukon	OEL TWA	1 mg/m ³
Composés de plomb (sans objet)		
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT)	0,05 mg/m ³
IDLH É.-U.	IDLH	100 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Pour éviter l'électricité statique, appliquer des méthodes adéquates de mise à la terre. Utiliser du matériel antidéflagrant. Des détecteurs de gaz devraient être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs inflammables risquent de se dégager. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

Équipement de protection individuel: Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire. Écran facial.



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Vêtements à l'épreuve de la corrosion.

Protection des mains: Porter des gants de protection lorsque la tâche l'exige.

Protection oculaire et du visage: Lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial lorsque la tâche l'exige.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats lorsque la tâche l'exige.

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Protection des voies respiratoires: Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Contrôles de l'exposition dans l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôles de l'exposition des consommateurs: Éviter le contact durant la grossesse ou la période d'allaitement.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Composants liquides solides.
Aspect	: Électrolytes : Liquide transparent
Odeur	: Électrolytes : Odeur tenace, pénétrante et piquante
Seuil olfactif	: < 1 (électrolyte) [Estimation]
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: > 1,0 (électrolyte à 77 °F/25 °C; eau = 1)
Gravité spécifique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau : 100 % (électrolyte)
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Peut être corrosif pour les métaux. Tout contact avec des métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable. Le contact avec l'eau peut entraîner une réaction exothermique et un dégagement de chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut entraîner une réaction violente.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter:

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles. Étincelles, chaleur, flamme nue et autres sources d'inflammation. Ne pas utiliser une méthode de chargement ou un chargeur non autorisés. Ne pas déconstruire ou démonter la batterie et ne pas souder la batterie. Ne pas chauffer, exposer au feu, démonter, court-circuiter, immerger dans l'eau ou surcharger les batteries.

10.5. Matières incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux. Permanganates. Perchlorates/chlorates, périodates, halides. Nitrates. Cyanures. Matière organique. Agents réducteurs. Trioxyde de soufre. Halogènes. Composés halogénés. Nitrates/nitrites. Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique produit : Des vapeurs corrosives. Oxydes de plomb. Sulfure d'hydrogène, oxydes de soufre. Oxydes d'azote. Vapeurs toxiques. Oxydes métalliques.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Toxicité aiguë (Orale): Non classifié

Toxicité aiguë (Cutanée): Non classifié

Toxicité aiguë (Inhalation): Non classifié

Données DL50 et CL50:

Pas d'informations supplémentaires disponibles

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ce produit provoque de graves brûlures cutanées.

pH : < 1 (électrolyte) [Estimation]

Lésions / irritation oculaires : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: < 1 (électrolyte) [Estimation]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classifié

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classifié

Cancérogénicité: Peut causer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les nourrissons allaités.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Danger par aspiration: Non classifié

Symptômes/blessures après l'inhalation: L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Symptômes / blessures après le contact avec la peau: L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Provoque une irritation grave qui peut évoluer vers des brûlures chimiques.

Symptômes / blessures après le contact avec les yeux: L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes/blessures après l'ingestion: L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques: L'exposition au contenu interne de la batterie peut entraîner : Peut provoquer le cancer. Cause des dommages aux organes (SNC, sang, reins) en raison d'une exposition prolongée ou répétée (inhalation, ingestion). Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. Les brouillards d'acide inorganique forts contenant de l'acide sulfurique sont cancérogènes pour les humains. Plomb : L'exposition peut entraîner une lassitude (faiblesse, épuisement), de l'insomnie; une pâleur du visage; une anorexie, une perte de poids, une malnutrition; une constipation, une douleur abdominale, une colique; une anémie; une ligne gingivale; des tremblements; une encéphalopathie; une maladie rénale; une hypertension. Peut nuire au développement des enfants.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

Données DL50 et CL50:

Acide sulfurique (7664-93-9)	
DL50 orale, rat	2 140 mg/kg
Oxydes de plomb (variable)	
ETA É.-U./CA (orale)	500,00 mg/kg de poids corporel
ETA É.-U./CA (poussières, brouillard)	1,50 mg/l/4 h
Plomb (7439-92-1)	
Groupe CIRC	2A
Statut du programme national de toxicologie (NTP)	Présomption raisonnable de cancérogénicité pour l'humain.
Liste des substances cancérigènes selon la norme OSHA sur la diffusion des dangers	Figure sur la liste des substances cancérigènes selon la norme OSHA sur la diffusion des dangers.
Acide sulfurique (7664-93-9)	
Groupe CIRC	1
Liste des substances cancérigènes selon la norme OSHA sur la diffusion des dangers	Figure sur la liste des substances cancérigènes selon la norme OSHA sur la diffusion des dangers.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plomb (7439-92-1)	
CL50, poisson 1	0,44 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Cyprinus carpio [semi-statique])

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

EC50 - Crustacés [1]	600 µg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : puce d'eau)
CL50, poisson 2	1,17 mg/L (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [en circulation])
Acide sulfurique (7664-93-9)	
CL50, poisson 1	500 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Brachydanio rerio [statique])
EC50 - Crustacés [1]	29 mg/L
CL50, poisson 2	42 mg/L (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Gambusia affinis [statique])
NOEC, poisson chronique	0,025 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®	
Persistance et dégradabilité	Peut provoquer des effets indésirables à long terme dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®	
Potentiel de bioaccumulation	Non établie.
Acide sulfurique (7664-93-9)	
FCB, poisson 1	(aucune bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®	
Écologie – sol	Non établi.

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Information supplémentaire : Le récipient peut encore être dangereux même lorsqu'il est vide. Continuer d'observer toutes les précautions.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Cette matière est dangereuse pour l'environnement aquatique. Empêcher le déversement d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Désignation officielle de transport : BATTERIES, HUMIDES, NON DÉVERSABLES (STOCKAGE ÉLECTRIQUE)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2800

Codes d'étiquette : 8

Polluant marin : Polluant marin

Numéro GMU : 154



14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Désignation officielle de transport : BATTERIES, HUMIDES, NON DÉVERSABLES (STOCKAGE ÉLECTRIQUE)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2800

Codes d'étiquette : 8

N° EmS (incendie) : F-A

N° EmS (déversement) : S-B

Polluant marin : Polluant marin



14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Désignation officielle de transport : BATTERIES, HUMIDES, NON DÉVERSABLES (STOCKAGE ÉLECTRIQUE)
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2800
Codes d'étiquette : 8



Code GMU (IATA) : 8L

14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Désignation officielle de transport : BATTERIES, HUMIDES, NON DÉVERSABLES (STOCKAGE ÉLECTRIQUE)
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2800
Codes d'étiquette : 8
Polluant marin (TMD) : Polluant marin



SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des USA

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®	
Classes de dangers, article 311/312 de la SARA	Risque physique - Corrosif pour les métaux Risque pour la santé - corrosion ou irritation Danger pour la santé humaine – Lésions oculaires graves ou grave irritation des yeux Danger pour la santé – Cancérogénicité Danger pour la santé – Toxicité pour la reproduction Danger pour la santé humaine – Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)
Plomb (7439-92-1)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif Sujet aux exigences de déclaration de l'article 313 de la SARA des É.-U.	
Quantité à déclarer CERCLA	4,53 kg (10 lb) Aucune déclaration de libération de cette substance dangereuse n'est requise si le diamètre des pièces de métal plein libéré est > 100 µm
Article 313 de la SARA - Déclaration des émissions	0,1 %
Acide sulfurique (7664-93-9)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. Figure sur la liste de la section 302 de la SARA des États-Unis Sujet aux exigences de déclaration de l'article 313 de la SARA des É.-U.	
Quantité à déclarer CERCLA	1 000 lb
Article 302 de la SARA – Quantité servant à la planification des seuils (TPQ)	1 000 lb
Article 313 de la SARA – Déclaration des émissions	1 % (aérosols acides incluant des brumes, des vapeurs, du gaz, du brouillard et d'autres formes atmosphériques de particules de toute taille)
Eau (7732-18-5)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
Oxydes de plomb (variable)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	

15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Proposition 65 de la Californie



ATTENTION : Ce produit peut vous exposer au plomb, qui est reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer et des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le www.P65Warnings.ca.gov

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nom chimique (N° de CAS)	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour l'appareil reproducteur féminin	Toxicité pour l'appareil reproducteur masculin
Plomb (7439-92-1)	X	X	X	X
Acide sulfurique (7664-93-9)	X			
Oxydes de plomb (variable)	X	X	X	X

Plomb (7439-92-1)

É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement

Acide sulfurique (7664-93-9)

É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information

É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

Oxydes de plomb (variable)

É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information – Liste de dangers pour l'environnement

15.3. Réglementation canadienne

Plomb (7439-92-1)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Acide sulfurique (7664-93-9)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Eau (7732-18-5)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Oxydes de plomb (variable)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 31/01/2023

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H362	Peut être nocif pour les nourrissons allaités
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Batterie au plomb-acide scellée régulée par soupape Carefree®

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.

FDS SGH A.N. 2015 (Can., USA)